



## Recouvrement compliqué

-----  
Par Ln54

Bonjour à tous,  
J'espère que vous pourrez me donner des pistes

Mon père est gravement malade.  
De ce faite il n'a aucun revenu car il n'a pas pu faire de démarche.  
Les dettes s'accroissent

Il loue un box dans un local.  
Le loueur a soit disant saisi ces affaires et pris une entreprise de recouvrement.

Le gérant du garage ne me rappelle pas malgré mes messages et idem pour l'entreprise de recouvrement.

De plus on attend plus les sommes augmentent  
J'ai l'impression qu'ils font exprès de ne pas rappeler pour pouvoir me facturer

Mon père n'a aucun revenu.  
Y a t'il un moyen arrêter tout cela ?

Merci d'avance pour vos conseils

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Si votre père est gravement malade, il serait éventuellement utile de demander au moins une habilitation familiale pour pouvoir agir en son nom.  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33367]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33367  
[/url]

Sinon c'est à lui de faire les démarches :

- consulter une assistante sociale à la mairie, à la CAF, à l'hôpital. Il y a un montant minimum sur les aides qui est insaisissable.
- résilier le bail par courrier RAR au bailleur : vous pouvez écrire la lettre et votre père signe
- vider le box : il a bien une clé ? il faut aller vérifier l'état et si les affaires ont été enlevées ou pas.

-----  
Par Ln54

Bonjour,  
J'habite à 800 km donc l'habitation familiale n'est pas la plus judicieuse.  
Mais une fois qu'il percevra des revenus cela devrait s'arranger et je vais surveiller à distance.

Mon père a une clef du box mais l'entrée est contrôlée par une personne.  
Et il ne le laisse pas rentrer vue qu'il n'a pas payé  
Pour la résiliation c'est pareil ils ne veulent pas résilier sans paiement  
J'ai téléphoné encore aujourd'hui et je tombe tjs sur un centre d'appel  
La personne me dit que les affaires ont été saisies  
Mais mon père n'a jamais reçu de courrier.  
C'est pas un juge qui ordonne la saisie ?

Pour l'instant il n'y a pas d'huissier juste une entreprise de recouvrement  
Eux aussi ne répondent pas au téléphone c'est un répondeur qui dirige vers le site internet.

L'assistante sociale a fait comme moi elle a laissé des messages et aucun rappel

-----  
Par Ln54

Bonjour,  
J'habite à 800 km donc l'habitation familiale n'est pas la plus judicieuse.  
Mais une fois qu'il percevra des revenus cela devrait s'arranger et je vais surveiller à distance.

Mon père a une clef du box mais l'entrée est contrôlé par une personne.  
Et il ne le laisse pas rentrer vue qu'il n'a pas payé  
Pour la résiliation c'est pareil ils ne veulent pas résilier sans paiement  
J'ai téléphoné encore aujourd'hui et je tombe tjs sur un centre d'appel  
La personne me dit que les affaires ont été saisies  
Mais mon père n'a jamais reçu de courrier.  
C'est pas un juge qui ordonne la saisie ?

Pour l'instant il n'y a pas d'huissier juste une entreprise de recouvrement  
Eux aussi ne répondent pas au téléphone c'est un répondeur qui dirige vers le site internet.

L'assistante sociale a fait comme moi elle a laissé des messages et aucun rappel

-----  
Par TUT03

Bonjour

si une assistante sociale l'accompagne, elle peut faire un signalement et demander une mesure de protection (sauvegarde de justice par mesure d'urgence), le mandataire prendra le relais pour faire les démarches à l'égard du propriétaire et des autres créanciers

en France, personne n'est sans revenu (sauf la tranche 18/25 ans), toute personne a droit aux minimas sociaux

en attendant l'AS peut déposer une demande de plan de surendettement mais il faut que votre père la sollicite avant toute chose

-----  
Par yapasdequoi

En effet, il faut s'appuyer sur les services sociaux.  
LE box n'est pas le pire problème, il faut d'abord que votre père puisse percevoir les aides auxquelles il a droit, puis règle ses dettes.